

REGLEMENT DU JEU « Grand Jeu CIC - Une ville qui bouge » à Paimpol

ARTICLE 1. ORGANISATION

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise un jeu intitulé « Grand Jeu CIC - Une ville qui bouge » pour le compte de l'agence CIC PAIMPOL, 26 Place du Martray, 22500 PAIMPOL, qui se déroulera du 12 février au 5 mars 2016. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Ce jeu est organisé en collaboration avec les commerçants de la ville qui acceptent d'en faire la promotion. CIC PAIMPOL remettra à ces commerçants une urne avec des bulletins jeu pendant la durée de l'opération, du 12 février au 5 mars 2016. Les commerçants inciteront leurs clients à remplir un bulletin.

Principe du jeu : Une urne = un gagnant. Il y a aura donc autant de tirages au sort que de commerçants participants.

Liste des commerçants participants :

- **BEAUTY SUCCESS** - 14 Place du Martray – 22500 PAIMPOL
- **CHARLOTTE M, Chapellerie** - 4 Rue de l'Oise – 22500 PAIMPOL
- **TOP 22** - 8 Rue de Penvern - 22500 PAIMPOL
- **DOLM** - 4 Rue de l'Église - 22500 PAIMPOL
- **SEGOLENE CAVELOT** - 9 Rue Vieille Poissonnerie – 22500 PAIMPOL
- **VERTUMNE, Fleuriste** - 6 Quai Duguay Trouin – 22500 PAIMPOL
- **ARMOR CARAIBES** - 6 Rue Saint-Vincent – 22500 PAIMPOL
- **ACCESS INFINITY STYLE** - 17 Rue de la Marne - 22500 PAIMPOL
- **CELLIER DU GOELO** – 2 Rue de l'Église - 22500 PAIMPOL
- **MAM ZELLE LILI** – 5 Place de la République - 22500 PAIMPOL
- **MOD INTER** – 24 Place du Martray - 22500 PAIMPOL
- **LA MAISON D'A COTE** – 8 Place du Martray - 22500 PAIMPOL
- **LA FEE CABOSSE** – 5 Place Gambetta - 22500 PAIMPOL
- **THEO JASMIN** – 5 Place Gambetta - 22500 PAIMPOL
- **PRESSING PLUS** – Centre Cial Carrefour rue Raymond Pellier – 22500 PAIMPOL
- **CIC Bretagne PAIMPOL** – 26 Place du Martray – 22500 PAIMPOL

Les tirages au sort, désigneront 16 gagnants.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Conditions d'inscription au Jeu :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, âgée au moins de 18 ans au moment de sa participation, ayant sa capacité juridique, résidant sur le secteur d'exploitation du CIC Ouest.

Les salariés et retraités du Groupe CIC et Crédit Mutuel, et ceux de leurs filiales, les personnes ayant participé à la conception et à l'organisation du jeu, les commerçants et leur personnel ainsi que les membres des familles de toutes les personnes citées précédemment, ne peuvent pas participer au jeu.

2.2 Modalités de participation

Les commerçants de la ville de PAIMPOL ayant accepté de participer au jeu, mettront à disposition dans leurs établissements, une urne et des bulletins de jeu du 12 février au 5 mars 2016. Les participants au jeu doivent compléter intégralement le bulletin de participation, (indications notées par un astérisque sur le bulletin) et devront déposer le bulletin dans l'urne prévue à cet effet chez le commerçant.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen d'un seul bulletin par personne. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation (mêmes nom, prénom et adresse) chez un même commerçant. En cas de pluralité de participations chez le même commerçant, au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul. Cependant une personne peut jouer chez plusieurs commerçants. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés. Une photocopie du bulletin ne sera pas prise en compte lors du tirage au sort.

ARTICLE 3. DESCRIPTIF DES DOTATIONS

Les lots se répartiront de la manière suivante :

Un gagnant par tirage au sort : un bon d'achat de 50 €, soit 16 bons d'achat d'une valeur totale de 800 €.

A noter que le gain du CIC Bretagne Paimpol sera une carte cadeau de 50 €.

Ce bon d'achat sera à utiliser en une seule fois chez le commerçant désigné (un tampon du commerçant sera apposé sur le bon d'achat) dans les 6 mois fin de mois, qui suivent le tirage au sort, soit avant le 31 août 2016.

ARTICLE 4. TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort sera effectué au siège du CIC Ouest le 10 mars 2016 par un huissier de justice.

Une personne participante ne pourra gagner qu'une seule fois.

ARTICLE 5. DESIGNATION DES GAGNANTS

Chaque gagnant sera informé individuellement par courrier et téléphone dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Aucun courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

Le gagnant devra se présenter à l'agence CIC Ouest concernée muni d'une pièce d'identité en cours de validité. Lors de la remise du lot, le gagnant signera une attestation établissant qu'il a bien récupéré le prix qu'il a gagné. Le nom du gagnant sera indiqué sur le lot.

Tout lot non réclamé par un gagnant dans le mois suivant la date de tirage au sort ne sera pas attribué. Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis à la Banque CIC OUEST.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer les lots par d'autres d'une valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Chaque commerçant sera également informé individuellement par courrier et téléphone dans un délai de 48 heures suivant le tirage au sort du nom du gagnant du bon d'achat dans leur établissement. A ce moment, il sera demandé au commerçant d'apposer le tampon de son établissement sur le bon d'achat.

Lorsqu'un bon d'achat sera présenté, le commerçant devra veiller à l'utilisation de la totalité des 50 € en une seule fois et ce, avant la date de validité indiquée sur le bulletin, soit le 31 août 2016. Le commerçant ne devra pas rendre de monnaie sur le montant du lot, ni accepter de bon d'achat gagné chez un autre commerçant.

Le commerçant sera remboursé du montant du bon d'achat par virement du CIC dans la semaine qui suit sa présentation à l'agence CIC PAIMPOL avec une facture de l'achat et une preuve de paiement par le gagnant.

ARTICLE 6. CONSULTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé auprès de la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120), 12 allée de la Maladrie, BP 2305.

Le règlement du jeu est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : Banque CIC OUEST- Direction marketing - «Grand Jeu CIC - Une ville qui bouge» - 2, avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes Le remboursement du timbre nécessaire à la demande du présent règlement sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la désignation des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement.

ARTICLE 7. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les données personnelles des personnes collectées sur les bulletins de participation seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus-évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et de suppression des données les concernant sur simple demande adressée à Banque CIC OUEST – Direction Marketing, 2, avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes, en joignant une photocopie de leur carte d'identité.

ARTICLE 8. DIVERS

Toutes difficultés quant à l'interprétation du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois après le tirage au sort. La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu en totalité ou dans certaines de ses phases si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 9. LOI APPLICABLE

Le présent règlement est régi par la loi française.



Construisons dans un monde qui bouge.

Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Immatriculation en qualité d'intermédiaire en opérations d'assurances sous le n° Orias 07 008 480 consultable sous www.orias.fr.

UNE

VILLE

QUA BOUGE

Du 12 février au 5 mars 2016

Grand Jeu CIC PAIMPOL

**Avec les commerçants
et l'agence CIC Bretagne
de Paimpol
gagnez des bons d'achats
de 50 € !**

CIC Bretagne

Construisons dans un monde qui bouge.

Règlement disponible sur demande écrite.
Documentation présentant l'opération et bulletin jeu à retirer chez les commerçants participants.

cic.fr

Extrait de règlement :

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise un jeu intitulé « Grand jeu CIC Une ville qui bouge » pour le compte de l'agence CIC PAIMPOL, 26 Place du Martray 22500 PAIMPOL, qui se déroulera du 12 février au 5 mars 2016. Ce jeu est gratuit. Ce jeu est organisé en collaboration avec les commerçants de la ville qui acceptent d'en faire la promotion.

Principe du jeu : Une urne = un gagnant. Il y aura donc autant de tirages au sort que de commerçants participants.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, âgée au moins de 18 ans au moment de sa participation, ayant sa capacité juridique, résidant sur le secteur d'exploitation du CIC Ouest. Les salariés et retraités du Groupe CIC et Crédit Mutuel, et ceux de leurs filiales, les personnes ayant participé à la conception et à l'organisation du jeu, les commerçants et leur personnel ainsi que les membres des familles de toutes les personnes citées précédemment, ne peuvent pas participer au jeu.

Les commerçants de la ville de PAIMPOL, ayant accepté de participer au jeu, mettront à disposition dans leurs établissements, une urne et des bulletins jeu du 12 février au 5 mars 2016. Les participants au jeu doivent compléter intégralement le bulletin de participation. (indications notées par un astérisque sur le bulletin) et devront déposer le bulletin dans l'urne prévue à cet effet chez le commerçant.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen d'un seul bulletin par personne. (mêmes nom, prénom et adresse) chez un même commerçant. En cas de pluralité de participations chez le même commerçant, chaque bulletin sera réputé nul. Cependant une personne peut jouer chez plusieurs commerçants. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés. Une photocopie du bulletin ne sera pas prise en compte lors du tirage au sort.

Le tirage au sort sera effectué au siège du CIC Ouest le 10 mars 2016 par un huissier de justice. Une personne participante ne pourra gagner qu'un seul bon d'achat sur tous les tirages.

Chaque gagnant sera informé individuellement par courrier et téléphone dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort qui, les aura désignés. Aucun courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

Chaque commerçant sera également informé individuellement par courrier et téléphone dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort du nom du gagnant du bon d'achat dans leur établissement. A ce moment, il sera demandé au commerçant d'apposer le tampon de son établissement sur le bon d'achat.

Lorsqu'un bon d'achat sera présenté, le commerçant devra veiller à l'utilisation de la totalité des 50 € en une seule fois et ce, avant la date de validité indiquée sur le bulletin, soit le 31 août 2016. Le commerçant ne devra pas rendre de monnaie sur le montant du lot, ni accepter de bon d'achat gagné chez un autre commerçant.

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP Levesque-Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 12 Allée de la Maladrerie.

CIC Bretagne

Construisons dans un monde qui bouge

Banque CIC Ouest - Société anonyme au capital de 83 780 000 € - 2, avenue Jean-Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes - Cedex 1 - RCS Nantes 855 801 072 - N° ORIAS : 07 008 480. Banque régie par les articles L 511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier - pour les opérations effectuées en leur qualité d'intermédiaires en opérations d'assurance - (www.orias.fr) - Contrats d'assurances souscrits auprès de ACM VIE SA et ACM IARD SA et distribués sous la marque CIC Assurances, Direction Marketing Nantes, 02/2016 - Ne pas jeter sur la voie publique.

UNE
VILLE
QUI BOUGE

Grand Jeu CIC

Bulletin de participation

CIC Bretagne

Construisons dans un monde qui bouge.

cic.fr



Bulletin de participation

- Je souhaite participer gratuitement au tirage au sort.
 Je souhaite recevoir des informations du CIC.
 Mme Mr

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

Code postal* :

Ville* :

Tel* :

Email :

* Champs obligatoires

**Du 12 février au 5 mars 2016,
gagnez des bons d'achats**

**avec l'agence
CIC Bretagne
à PAIMPOL**



Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées sur les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot, ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande adressée à CIC Ouest - Direction du marketing - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes cedex 1 - en joignant une photocopie de leur carte d'identité.

UNE

VILLE

QUA BOUGE

Grand Jeu CIC Présentation des principes du jeu

CIC Bretagne

Construisons dans un monde qui bouge.

cic.fr

Grand Jeu CIC «Une ville qui bouge»

Laissez-vous guider!

Nous vous remercions de votre participation au Grand Jeu CIC «Une ville qui bouge». L'agence CIC Bretagne de PAIMPOL s'occupe de l'organisation et de la gestion du jeu : laissez-vous guider!

1/ Les outils mis à votre disposition :

Chaque commerçant partenaire diffuse et collecte des bulletins de participation. A cet effet, nous vous remettons donc :

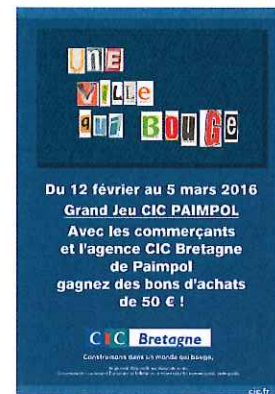
Une urne à placer sur votre comptoir.



Un jeu de bulletins de participation.



Deux affichettes présentant le Grand Jeu CIC «Une ville qui bouge».



2/ Les grands principes du jeu :

Une urne = Un gagnant.



Un gagnant =

Un bon d'achat à dépenser dans votre commerce avant le 31 août 2016.



Lorsqu'un gagnant se présentera dans votre commerce avant le 31 août 2016, il vous suffira de récupérer le bon d'achat et de le remettre à l'agence CIC Bretagne de Paimpol avec la facture d'achat d'un minimum de 50 €. **La somme correspondante** au montant du bon d'achat vous sera remboursée par virement la semaine suivante. Vous ne devrez pas accepter les bons d'achats au-delà de cette date ni ceux gagnés chez les autres commerçants.

3/ Tirage au sort des gagnants et remise des prix :

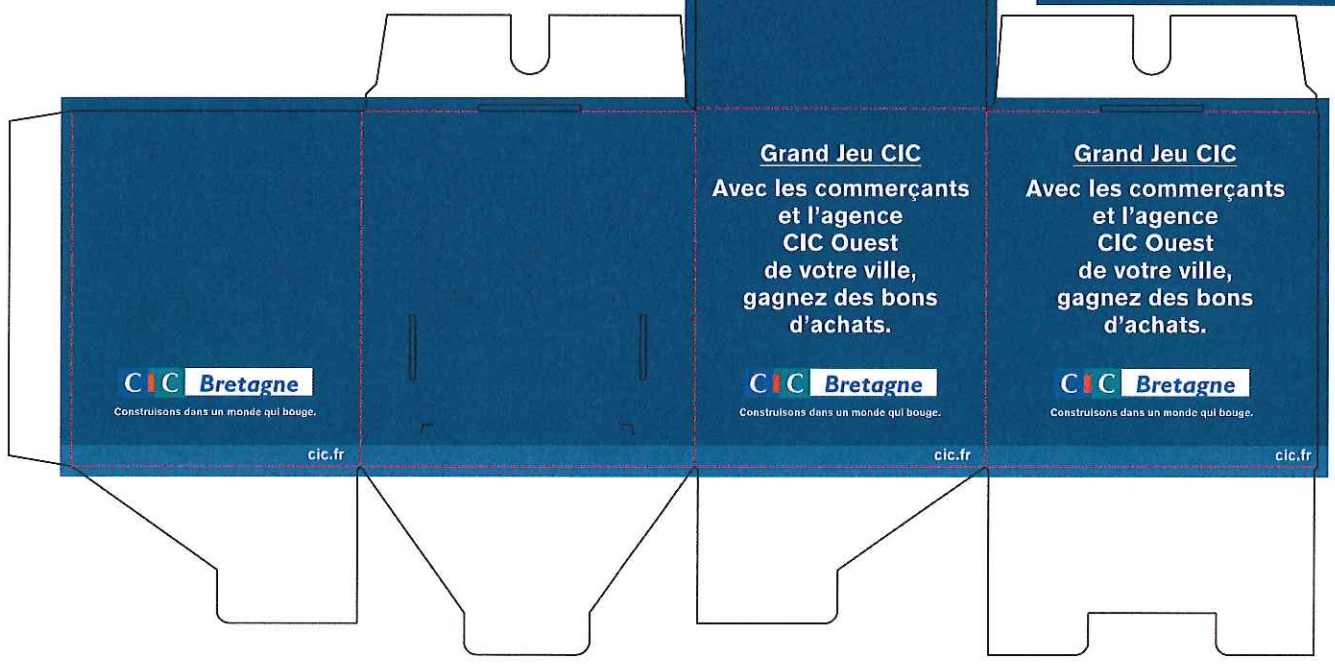
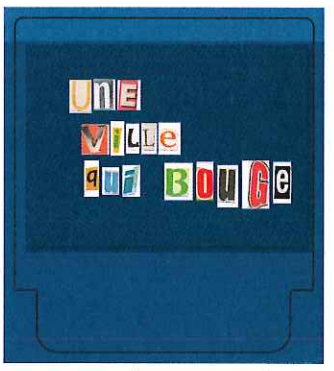
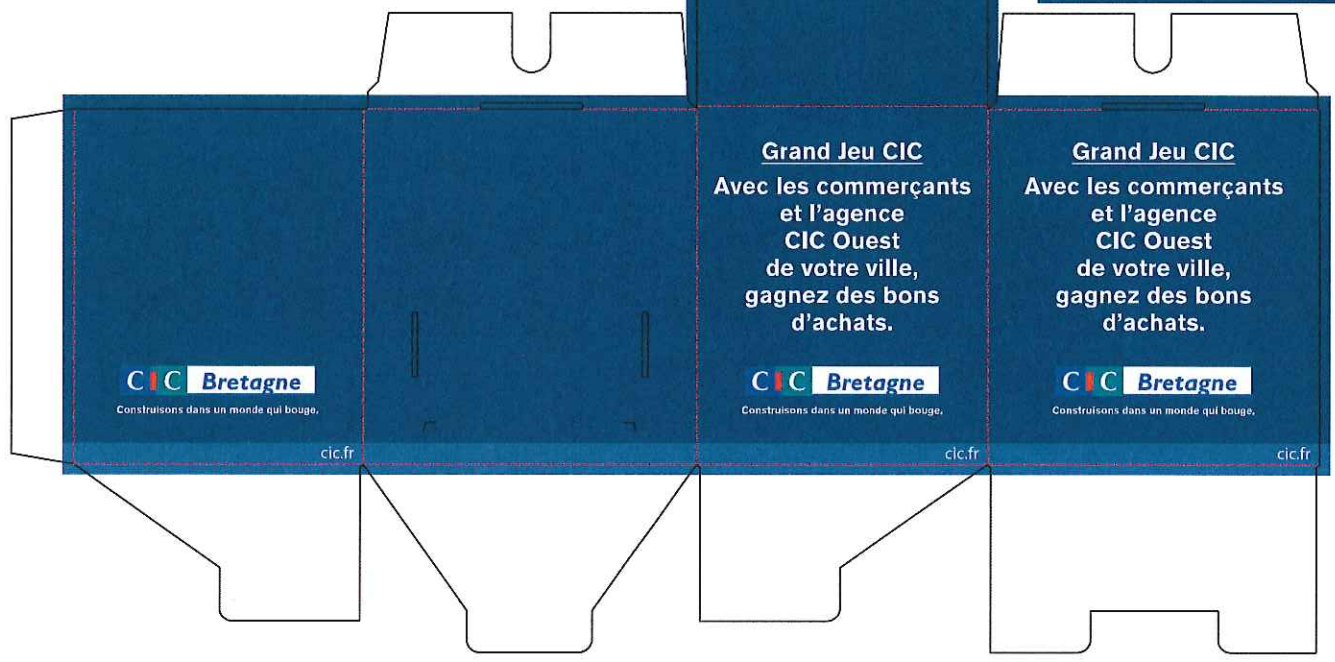
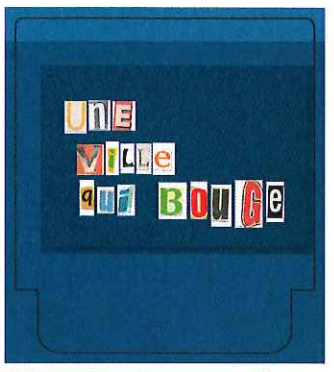
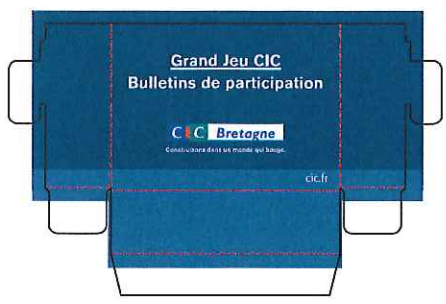
A la fin du jeu, les collaborateurs de l'agence CIC viendront récupérer votre urne pour effectuer le tirage au sort des gagnants.

Le CIC se chargera de contacter les gagnants et de leur remettre leurs bons d'achats lors d'une remise des prix organisée mi-mars et à laquelle vous serez invité.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter l'agence CIC Bretagne,
26 place de la Martray à Paimpol
au 02 96 55 37 70 ou par mail : 14086@cic.

CIC Bretagne

Construisons dans un monde qui bouge.



Du 12 février au 5 mars 2016
Grand Jeu CIC PAIMPOL
Gagnez des bons d'achats de 50 €
valables chez les commerçants de votre Ville !

UNE
VILLE
QUI BOUGE

Liste des commerçants participants :

BEAUTY SUCCESS - 14 Place du Martray - Paimpol
CHARLOTTE M Chapellerie - 4 Rue de l'Oise - Paimpol
TOP 22 - 8 Rue de Penvern - Paimpol
DOLM - 4 Rue de l'Église - Paimpol
SÉGOLÈNE CAVELOT - 9 Rue de la Vieille Poissonnerie - Paimpol
VERTUMNE Fleuriste - 6 Quai Duguay Trouin - Paimpol
ARMOR CARAIBES - 6 Rue Saint-Vincent - Paimpol
ACCESS INFINITY STYLE - 17 Rue de la Marne - Paimpol
CELLIER DU GOELO - 2 Rue de l'Église - Paimpol
MAM ZELLE LILI - 5 Place de la République - Paimpol
MOD INTER - 24 Place du Martray - Paimpol
LA MAISON D'A COTE - 8 Place du Martray - Paimpol
LA FEE CABOSSE - 5 Place du Gambetta - Paimpol
THEO JASMIN - 5 Place du Gambetta - Paimpol
PRESSING PLUS - Centre Cial Carrefour Rue Raymon Pellier - Paimpol
CIC PAIMPOL - 26 Place du Martray - Paimpol

CIC Bretagne

Construisons dans un monde qui bouge.

Règlement disponible sur demande écrite.

Documentation présentant l'opération et bulletin jeu à retirer chez les commerçants participants.

cic.fr